



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le FRANÇAISE

ID : 077-217704949-20241219-DELIB2024\_064-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|   |   |
|---|---|
| Date de convocation<br><br>06/12/2024   | Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,   |
| Date d'affichage<br><br>19/12/2024  | Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.  |
| Nombre de conseillers :<br><br>En exercice.....23<br><br>Présents.....17<br><br>Votants.....22  | <p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration :</b><br/>Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE<br/>Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN<br/>Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET<br/>Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN<br/>Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN</p> <p><b>Absent(s) :</b><br/>Clément ROCU</p> |
| Réf : 2024-068<br><br>Objet :<br>SDESM : DELEGATION TRAVAUX<br>ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME<br>2025<br><br>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/12/2024<br><br>Le Maire,<br><br>A. MOMON | Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE  |

Réf : 2024-068- SDESM : DELEGATION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2025

Entendu Monsieur DOYEN, Adjoint au Maire en charge des travaux,

- INFORMER que dans le cadre de l'opération « armoires 2025-2026 » le SDESM a proposé à la Commune de Vernou-la Celle sur Seine de s'inscrire dans ce programme, compte tenu de leur vétusté.
- SIGNALER que 14 armoires d'éclairage public sont à remplacer et que 10 autres sont à moderniser.
- SIGNALER que le coût estimatif de l'opération est de 72 782 € HT et que la commune pourra bénéficier d'une subvention maximale de 35 000 €
- PRECISER qu'il convient, d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE